

Image not found or type unknown



Prestataire de service ou societe d extras!!!

Par lauriec, le 04/02/2016 à 16:58

Bonjour, rnje suis dans le même cas de certains!!je suis une professionnel de la restauration actuellement au chômage, je souhaiterais travail en itinérante sur mon secteur dans mon métier que se soit au bar, en salle ou en chambre d hôtel sans pour autant faire des cdd et cdi. je vois que nous ne pouvons pas faire prestataire de service en restauration! et si je constitue une société d extra[/b]??? cela serait il possible??? sous un autre statue juridique ou je serais moi même ma propre salarié ??? de ma boite !rnmerci de vos reponses.. rnbien a vous rnLaurie XXXXXXXX